



Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le mardi 15 août 2023 à compter de 20 h 00 à la salle du Conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Michel Vézina, conseiller au poste # 1
Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3
Lise Dufour, conseillère au poste # 5
Étienne Decelles, conseiller au poste # 6

Sont absents : Isabelle Sévigny, conseillère au poste # 2
Marcel Boulay, conseiller au poste # 4

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 heures et invite les conseillères et conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 23-08-234

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2023, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)

4.2 Bail commercial Friperie de Ste-Angèle, pour approbation (doc)

5 Sécurité publique

5.1 Réparation de 3 poteaux incendie, pour approbation (doc)

6 Transport– Voirie locale

6.1 PAVL Volet Accélération – chemin Saint-François, pour approbation (doc)

6.2 Offre de service de Tetra Tech QI inc. pour l'étude préliminaire du chemin Saint-François, pour approbation (doc)

6.3 Avis à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville du dépôt d'une demande d'aide financière PAVL Volet Accélération - chemin Saint-François en prévision de travaux d'infrastructure en 2024, pour approbation

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

7.1 Entériner les travaux d'inspection par caméra des conduites d'égout sur certaines sections de rues, pour approbation (doc)

7.2 Offre de service Hydro-excavation – Remplacement de boîtes de service, pour approbation (doc)

8 Santé et bien-être

8.1 Clinique médicale du Collège – Demande de contribution pour les cinq années à venir, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023

8.2 Engagement pour contrer la violence conjugale – Attribution du statut d’endroit sécuritaire au bureau municipal, pour approbation (doc)

9 Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Projet éolien de Monnoir – Résolution d’appui et certificat de conformité, pour approbation (doc)

9.2 Nomination des membres du comité consultatif d’urbanisme (CCU) 2023-2025, pour approbation (doc)

9.3 Demande à la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l’agriculture sur le lot 1 713 911 du cadastre du Québec, pour approbation (doc)

10 Loisirs et culture

10.1 Demande de l’école Jeanne-Mance d’utiliser la scène au Parc Noël-Dubé le 8 septembre 2023 pour un spectacle canin, pour approbation (doc)

10.2 Demande de partenariat Corps de Cadets 2917 de Rouville, pour approbation (doc)

10.3 Trottoirs et ajout d’arbres au parc de planches à roulettes, pour approbation (doc)

10.4 Projet pilote – Installation de quatre BoxUp en Montérégie, pour approbation (doc)

11 Correspondances

12 Période de questions no 2 réservée au public

13 Clôture de la séance

Adoptée à l’unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-235

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2023

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 11 juillet 2023 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l’unanimité par les conseillers

3 Période de questions no 1 réservée au public

Une période de questions réservée au public s’est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 23-08-236

4.1 Approbation des comptes et salaires

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu’un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 256 535.90 \$

Salaires : 64 529.59 \$

Adoptée à l’unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-237

4.2 Bail commercial Friperie de Ste-Angèle

Considérant que la Friperie de Ste-Angèle est installée dans un local appartenant à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par M. Michel Vézina, et **résolu** d'accepter les conditions inscrites dans le bail commercial d'une durée d'un an et d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à signer le bail pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-238

5.1 Mandat à la compagnie Stelem pour la réparation de 3 poteaux incendie

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** de mandater la compagnie Stelem pour la réparation de trois poteaux incendie au coût de 1 665,64 \$ taxes applicables incluses, plus les pièces de remplacement, d'affecter ce montant aux postes budgétaires 02-413-01-453 et 02-220-01-526 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-239

6.1 PAVL Volet Accélération – chemin Saint-François

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Pour ces motifs, sur la proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par M. Michel Vézina, il est unanimement **résolu** et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Pierrette Gendron, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-240

6.2 Mandat à la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc. pour l'étude préliminaire du chemin Saint-François

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de mandater la firme d'ingénierie Tetra Tech QI pour l'étude préliminaire du chemin Saint-François afin de présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie (PAV) – Volet accélération, pour le projet d'infrastructure de voirie sur le chemin Saint-François au coût de 18 970,88 \$, taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au fonds général et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-241

6.3 Avis à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville du dépôt d'une demande d'aide financière PAVL Volet Accélération - chemin Saint-François en prévision de travaux d'infrastructure en 2024

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'aviser la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir procèdera au dépôt d'une demande d'aide à la voirie Locale PAVL Volet Accélération pour des travaux d'infrastructure de voirie en 2024 sur la partie du chemin Saint-François où il y a entente de partage des coûts d'entretien du chemin.

Il est également **résolu** que dès que l'étude préliminaire sera complétée et que les coûts estimés des travaux seront connus, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville sera avisée de ces coûts.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-242

7.1 Entériner les travaux d'inspection par caméra des conduites d'égout sur certaines sections de rues

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** d'entériner les travaux d'inspection par caméra des conduites d'égout sur certaines sections de rue réalisés par le Groupe ADE inc. au coût de 3 835,71 \$, taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-415-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-243

7.2 Mandat à Groupe ADE inc. – Remplacement de boîtes de service

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de mandater le Groupe ADE inc. pour le remplacement de boîtes de service d'aqueduc au coût approximatif de 4 600 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-413-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-244

8.1 Clinique médicale du Collège – Demande de contribution pour les cinq années à venir

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales L.R.Q., c. C-47.1*, article 91, 2^e, permet à une Municipalité d'accorder une aide pour toute initiative de bien-être de la population;

Considérant qu'en date du 1^{er} juin 2023, M. Luc Forand, président de la *Fondation Collège Santé*, nous informe que notre contribution financière demandée pour les années 2024 à 2028 est de 6,30 \$ par résident, totalisant une dépense de 11 245,50 \$ en 2024 (1 785 résidents);

Considérant que la clinique permet aux résidents de Sainte-Angèle-de-Monnoir de bénéficier de l'accessibilité et de la disponibilité de soins de santé à proximité;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par Mme Johanne Lacourse et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir s'engage à verser à la *Fondation Collège Santé*, une contribution de 6,30 \$ par résident pour les cinq prochaines années, soit de 2024 à 2028 inclusivement.

Il est également **résolu** de demander à la Fondation Collège Santé, d'étudier d'autres sources de financement durant les cinq prochaines années, afin que les Municipalités n'aient plus à financer la clinique médicale du Collège.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-245

8.2 Engagement pour contrer la violence conjugale – Attribution du statut d'endroit sécuritaire au bureau municipal

Considérant l'initiative du projet d'engagement pour contrer la violence conjugale par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

Considérant l'engagement de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir à titre de municipalité affiliée dans la lutte pour contrer la violence conjugale;

Considérant l'augmentation notable des cas de violence conjugale durant les dernières années;

Considérant les efforts et les gestes concrets mis en place dans notre région par les organismes impliqués dans la lutte contre la violence conjugale ainsi que par nos corps policiers;

Considérant la volonté du conseil municipal d'appuyer ces organismes et de s'impliquer dans la sécurité de toute personne vivant de la violence conjugale;

En conséquence, il est proposé par M. Étienne Decelles, appuyé par M. Michel Vézina, et résolu :

- Que le conseil municipal nomme et attribue au bureau municipal le statut d'endroit sécuritaire où toute personne victime de violence conjugale peut se réfugier sur les heures d'ouverture;
- De permettre à toute personne devant se protéger, et/ou devant protéger sa vie et/ou celles de ses enfants, de se rendre au bureau

municipal sur les heures d'ouverture, lieu où elle pourra recevoir un accueil favorable et où elle sera immédiatement dirigée vers un organisme d'aide ainsi que recevoir la protection des corps policiers;

- De permettre aux employés municipaux de suivre toutes formations nécessaires afin de savoir comment réagir si une personne demande de l'aide;
- D'informer les citoyens de ce nouveau service offert au bureau municipal à la fin de la démarche.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-246

9.1 Projet éolien de Monnoir – Résolution d'appui

Attendu que suite à l'adoption par le Gouvernement du Québec du décret no 285-2023 édictant le Règlement sur un bloc de 1500 mégawatts d'énergie éolienne et du décret no 214-2023 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un bloc de 1 500 mégawatts d'énergie éolienne, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution, a lancé un appel d'offres le 31 mars 2023 en vue de faire l'acquisition d'approvisionnements en électricité éolienne pour répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec sur la période du Plan d'approvisionnement 2023-2032;

Attendu qu'au moyen de l'appel d'offres de 1500 MW, le Distributeur souhaite conclure des contrats d'approvisionnement de long terme en électricité provenant de nouveaux projets éoliens pouvant être raccordés au réseau intégré d'Hydro-Québec entre le 1^{er} décembre 2027 et le 1^{er} décembre 2029, et ce, à l'intérieur des zones à potentiel d'intégration identifiées au document d'appel d'offres;

Attendu que la Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste et ses partenaires actuels et futurs souhaitent implanter le Projet Éolien Monnoir, situé en partie dans la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, à la localisation présentée sur le plan d'implantation fourni à la municipalité par ces derniers;

Attendu que le Projet Éolien Monnoir se situe en terres privées;

Attendu qu'une partie du réseau collecteur du projet passera dans les emprises de route et chemins publics de la municipalité;

Attendu que la Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste et ses partenaires actuels et futurs ont réalisé des consultations publiques sous forme de portes ouvertes, tenues le 20 juin 2022 à Sainte-Angèle-de-Monnoir, le 25 octobre 2022 à Sainte-Brigide-d'Iberville, le 19 juin 2023 à Saint-Césaire, le 20 juin 2023 à Sainte-Angèle-de-Monnoir et le 21 juin 2023 à Sainte-Brigide-d'Iberville, ce qui a permis d'informer la population sur le projet et de constater que celui-ci semble bénéficier d'une acceptabilité sociale;

Attendu que les démarches visant l'identification et la prise en compte des préoccupations des milieux hôtes doivent également être considérées par la Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste et ses partenaires actuels et futurs, tout comme les mesures d'atténuation des impacts de leur projet sur le milieu concerné;

Attendu que la Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste et ses partenaires actuels et futurs doivent obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet dans l'éventualité où le projet était retenu et faisait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec;

En conséquence, il est proposé par M. Étienne Decelles, appuyé par Mme Lise Dufour et **résolu** à l'unanimité des conseillers que:

- la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir reconnaît le Projet Éolien Monnoir promu par la Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste et ses partenaires actuels et futurs et prévoyant une puissance installée maximale de 36 MW sur le territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;
- la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir appuie le Projet Éolien Monnoir sous réserve de l'acceptabilité sociale par ses citoyens;
- la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir s'engage à attribuer tous les droits fonciers et tout droit nécessaire à l'exploitation du Projet Éolien Monnoir, notamment pour la partie du réseau collecteur du Projet Éolien Monnoir qui sera située dans les emprises de route, chemins publics et autres terrains appartenant à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-247

9.2 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) 2023-2025

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suivants, pour une période de deux ans : Mme Danielle Duchesne, M. Daniel Bertrand et M. Claude Fugulin comme membres résidents dans la municipalité ainsi que M. Marcel Boulay et M. Michel Vézina comme membres du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-248

9.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 1 713 911 du cadastre du Québec

Considérant que la compagnie Agri-Semenic inc. demande l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 1 714 911 du cadastre du Québec, lui permettant d'agrandir un bâtiment ainsi qu'une aire de circulation pour entreposer des semences pour une superficie totale de 0,24 ha;

Considérant que la compagnie Agri-Seminic inc. a déjà obtenu une autorisation de la CPTAQ le 30 décembre 2019 afin de permettre l'exploitation d'un bâtiment agricole à des fins de commerce en gros de semences sur une superficie de 0,18 ha;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

Considérant que l'étude de la demande, faite par la Municipalité, a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la *Loi de protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

Considérant que le Conseil est d'avis qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs dans la Municipalité et hors de la zone agricole pour répondre au projet d'Agri-Semenic inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par Mme Johanne Lacourse et **résolu** que le Conseil municipal recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'autoriser la demande d'Agri-Semenic inc. concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie du lot 1 713 911 du cadastre du Québec pour les raisons énoncées au préambule.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-249

10.1 Demande de l'école Jeanne-Mance d'utiliser la scène au Parc Noël-Dubé pour un spectacle canin

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** d'accepter la demande de l'école Jeanne-Mance d'utiliser la scène au Parc Noël-Dubé le 8 septembre 2023 pour un spectacle canin.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-250

10.2 Demande de partenariat Corps de Cadets 2917 de Rouville

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** d'accepter la demande de partenariat entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et le Corps de Cadets 2917 de Rouville et d'accorder un don de 200 \$ en échange d'une aide de deux cadets à la Fête de la Famille, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-190-01-971 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-251

10.3 Ajout d'arbres au parc de planches à roulettes

Considérant que l'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure du ministère de l'Éducation du Québec* a été bonifiée;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Vézina, appuyé par M. Étienne Decelles et **résolu** d'ajouter des arbres au parc de planches à roulettes au coût approximatif de 3 000 \$ taxes applicables incluses, dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure du ministère de l'Éducation du Québec*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-08-252

10.4 Inscription au Projet pilote pour l'installation d'un BoxUp au Parc Noël-Dubé

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'inscrire la Municipalité au Projet pilote pour l'installation d'un BoxUp au Parc Noël-Dubé et d'assumer les coûts d'installation de la boîte ainsi que les coûts d'utilisation par les citoyens après les quatre années de gratuité, si la Municipalité est choisie.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11 Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux élus aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

12 Période de questions no. 2 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 23-08-253

13 Clôture de la séance

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** que la séance soit levée à 21 h 40.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(Original signé)
Le maire

(Original signé)
La directrice générale et
greffière-trésorière